

Quelle place pour la recherche ? Et quelle place ont les paysans dans la recherche d'innovations ?

« La recherche et les chercheurs doivent changer d'attitude en reconnaissant le savoir paysan, leurs pratiques d'expérimentation et s'engager avec eux dans une recherche conjointe. » Voici la seule phrase du document des conclusions de la Foire-Atelier de l'innovation paysanne de Ségou qui mentionne la recherche.

Il n'est pas dans notre intention de critiquer les conclusions de l'atelier, mais cette phrase laisserait penser que rien n'a changé, que la recherche demeure « descendante », coupée des paysans, et qu'elle continue de diffuser des innovations mises au point en milieu contrôlé, grâce à des services de vulgarisation servant d'interface avec les paysans. Pourtant, sur l'ensemble des communications présentées, quatre concernent des innovations impliquant des paysans ou des organisations paysannes en lien avec la recherche.

L'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (Adrao) lance le processus « apprentissage participatif et recherche-action »

Le processus de transfert des technologies couramment utilisé – la vulgarisation – peut donner des résultats satisfaisants dans des milieux homogènes mais tel n'est souvent pas le cas, comme par exemple dans les bas-fonds qui présentent une très grande diversité de caractéristiques (sols, dynamique de l'eau) et un fonctionnement complexe.

Aussi, l'Adrao a-t-elle expérimenté un processus d'apprentissage dans les bas-fonds en Côte-d'Ivoire, processus qui repose sur une amélioration des capacités des paysans à observer, à analyser, à échanger leurs connaissances et des expériences pratiques pour prendre les décisions appropriées, pour agir et s'organiser pour agir. Concrètement, paysans et chercheurs échangent : les chercheurs apportent des connaissances sur des principes de fonctionnement agroécologique des bas-fonds, des différentes plantes, des effets de certaines technologies, etc. ; et les paysans participent aux choix des expérimentations, des options techniques, à l'évaluation des implications financières et des risques. Cette démarche a lieu avec des paysans constituant un groupe appelé centre rural de connaissance. Ces paysans font connaître les résultats et les outils dans leur entourage, en échangeant de paysan à paysan. L'Adrao a commencé la diffusion de ce processus d'apprentissage associant savoir paysan et apport de connaissances extérieures dans six autres pays de la sous-région.

Au Niger, découverte de l'intérêt de la participation des paysans

De 1992 à 2002, le Fonds international pour le développement agricole (Fida) a financé un projet de développement

rural dans l'arrondissement d'Aguié, au Sud Niger. Projet classique avec une approche descendante, l'évaluation intermédiaire insiste sur l'absence de responsabilisation des populations et la faiblesse des résultats. Parallèlement, à partir de 1998, à la suite d'un séminaire (ce qui prouve que des séminaires peuvent avoir des résultats positifs) recommandant une démarche impliquant les paysans dans les actions de recherche-développement et la construction de partenariat entre la recherche-développement et ceux-ci, le Fida lance un programme intitulé Valorisation des initiatives paysannes dans trois villages. Ce programme repose sur un partenariat entre paysans, chercheurs et développeurs. Dans chaque village, des comités puis des commissions de suivi-évaluation, réfléchis et choisis par les habitants, sont mis en place. Progressivement ces comités diagnostiquent les contraintes, planifient, expérimentent et évaluent les activités. Régénération du couvert végétal, amélioration des techniques d'utilisation de la matière organique, la participation des paysans augmente, les résultats suivent.

La réorganisation de la commission régionale des utilisateurs de la recherche de Sikasso, au Mali, pour réellement orienter et gérer une partie significative de la recherche agronomique

Au Mali, comme dans d'autres pays, ont été mises en place des commissions d'utilisateurs de la recherche pour améliorer la liaison entre la recherche et les paysans : remontée des contraintes et des demandes, participation aux définitions des programmes et évaluations des résultats. Les représentants des paysans à ces commissions étaient initialement issus des OP de base (regroupant entre 20 et 50 exploitations familiales), ce qui a limité la portée de leur contribution tant au niveau de la remontée des contraintes qu'au niveau de la diffusion des résultats. Le financement des structures de recherche venait directement des institutions publiques ou privées. La commission n'avait aucun rôle dans l'attribution des financements et elle dépendait même de la recherche pour son fonctionnement.

Malgré la création de ces commissions au niveau régional en 1997, il a été constaté que la définition des thèmes de recherche ne prenait que très peu en compte les contraintes et les demandes qui en étaient issues.





Stand Cafon.

- À partir de 2002, une nouvelle démarche (initée par le projet Jèkagnini, Inter-Coopération, Coopération suisse) a été proposée pour appuyer la Commission régionale des utilisateurs de la recherche de Sikasso et permettre aux organisations paysannes de la région d'orienter et de gérer une partie significative de la recherche agronomique. Cette démarche se caractérise par :

- une construction de la commission plus représentative des intérêts paysans et composée de représentants des organisations paysannes faîtières régionales pour permettre un large suivi et une diffusion horizontale à grande échelle des résultats ;
- un financement de la recherche qui transite cette fois par la commission.

Les organisations paysannes deviennent commanditaires de la recherche, les institutions de recherche, prestataires de services. Tout un processus de remontée des contraintes et des demandes, d'analyse, de sélection et de formulation des thèmes de recherche a été mis en place. Il débouche sur une contractualisation des programmes entre les institutions de recherche sélectionnées et la commission, mais également avec les OP ayant formulé la demande et les OP de base directement impliquées pour les essais.

En Côte-d'Ivoire, la création du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (Firca)

La création de ce fonds est issue de plusieurs constats : une distribution inégale des ressources (manque de programmes et de ressources pour les cultures vivrières mais également pour le café et le cacao malgré leur poids dans l'économie), l'absence de financement durable du Conseil agricole, l'insuffisance des services rendus par la recherche et le Conseil agricole, l'existence de conflits dus aux prélèvements sur certaines filières sans services en retour, la nécessité de créer un cadre pour la mise en œuvre coordonnée des programmes.

Aussi ce fonds est-il prévu pour financer les programmes de recherche appliquée, de conseil agricole, de formation

aux métiers et de renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles. Il repose sur plusieurs principes :

- la volonté que les producteurs ne soient plus les bénéficiaires du système de conseil et de recherche mais les partenaires et les commanditaires avec la possibilité de financer les services dont ils ont besoin ;
- un cofinancement, notamment par prélèvement sur les filières, qui doit permettre « un juste retour » (financement des services pour les filières qui subissent les prélèvements) et « une solidarité », pour financer la recherche et le conseil des filières qui ne peuvent pas encore dégager des ressources ;
- une cogestion par l'État et les professionnels (producteurs et agro-industrie) ;
- un système de contractualisation et de rémunération des prestations de services qui seront fournies par des structures soumises à compétition et à l'évaluation des résultats ;
- un appui aux organisations professionnelles agricoles pour renforcer leurs capacités.

Des innovations qui vont dans le bon sens

Il est évident que ces différentes innovations vont dans le bon sens pour une recherche plus efficace et réellement au service des paysans, même si l'on doit constater que ces principes ne sont pas franchement nouveaux. Cela confirme que toute innovation demande du temps pour se mettre en place. Plusieurs points se dégagent de ces innovations :

- la nécessité et la volonté de reconnaître le rôle des paysans dans les processus de recherche, leur savoir, leur capacité d'expérimentation, d'évaluation et de choix ;
- le rôle des organisations paysannes dans l'expression des demandes, le choix de priorités et l'allocation des ressources : il est important de faire la différence entre des paysans, représentants individuels, et des OP (cas de la CRU de Sikasso). Des organisations à différents niveaux ont plus de capacités à structurer les demandes et les priorités, à diffuser l'information et à s'engager dans l'action.
- faire participer les paysans et les organisations paysannes est indispensable mais encore faut-il que celles-ci puissent trouver les moyens de jouer valablement leur rôle. Dans le cas des comités de suivi-évaluation d'Aguié, le projet n'a rien prévu pour le fonctionnement de ces commissions. Au cours des débats, les participants ont relevé ce point et estimé que des relations de partenariat « d'égal à égal » demandent une certaine autonomie financière. Les nouveaux mécanismes de financement de la CRU de Sikasso le prévoient ainsi que le Firca en Côte-d'Ivoire.

Pour finir, il faut quand même faire remarquer que les présentations par les acteurs concernés ont souvent une tendance à bien « présenter les choses ». Dans la réalité, les choses ne sont pas toujours aussi lissées... Le texte du Firca précise que les producteurs sont partenaires et commanditaires. Il semble que ces deux notions sont importantes et qu'il ne faudrait pas que s'instaure une relation inverse de domination des OP sur la recherche, celle-ci ayant aussi besoin de marge de liberté. ■